

demande de dérogation – archives publiques
**DEMANDE DE COMMUNICATION PAR DEROGATION
DE DOCUMENTS D'ARCHIVES PUBLIQUES
NON LIBREMENT COMMUNICABLES
ADRESSEE A M. LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE**

(Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, articles 6 à 8.
Décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979 relatif à la communicabilité des archives publiques)

**IDENTIFICATION DU SERVICE D'ARCHIVES.
Archives départementales de l'Aube**

IDENTITE DU DEMANDEUR.

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

ADRESSE PERMANENTE :

ADRESSE TEMPORAIRE (AVEC DATE LIMITE) :

TITRES UNIVERSITAIRES :

PROFESSION :

JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE.

SUJET (intitulé précis : thème, limites géographiques et chronologiques).

NATURE DE LA RECHERCHE

Recherche administrative : établissement de droits

Recherche historique personnelle (hors recherche généalogique)

Recherche généalogique : Personnelle Professionnelle

Recherche scientifique : Livre Article Enquête collective

Directeur de recherche (facultatif ; joindre éventuellement une attestation) :

Etablissement d'exercice (université, centre de recherche) :

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES.

(Observations concernant les motivations de la demande, la relation des documents sollicités avec le sujet de recherche, des indications de méthodologie ou de plan, etc...)

ENGAGEMENT DE RESERVE.

Je soussigné :

m'engage formellement à ne publier et à ne communiquer aucune information recueillie dans les documents pour lesquels une autorisation de consultation par dérogation aux règles de communicabilité me sera accordée, et qui soit susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à la défense nationale ou à la vie privée des personnes.

Date et signature :

Nombre de feuillets intercalaires joints à la présente demande :

